

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 629/P.E.

Astrida, le 17 mars 1951.-

Objet:

Dossier DELVAULX, A.
Administrateur Terr.Assistant.-

ASTRIDA



457

Monsieur l' Administrateur Terr.Assistant,

Suite à votre n°461/P.E. du 28-2-1951, j'ai l'honneur de vous confirmer notre conversation au sujet de vos explications données suite à mon n°455/P.E. Je ne puis juger satisfaisantes vos explications à propos de votre absence à l'appel du matin. En effet vous ayant demandé de remplacer Monsieur Strijbos pendant son absence, motivée par l'accouchement de sa femme, votre présence était nécessaire au bureau pendant les heures où Monsieur Strijbos ne pouvait y être, sans cela il n'y avait aucune raison de vous demander d'assurer l'interim. La fermeture du bureau de comptabilité ne vous empêchait pas de vous installer dans un des autres bureaux du territoire.

Je vous confirme également que les bagages doivent se préparer soit en dehors des heures de service soit à l'intervention de vos boys. Les heures de service étant réservées au travail actif de la territoriale.

J'admetts cependant votre bonne foi en la matière et vous demande à l'avenir si vous doutez de la conduite à tenir dans telle ou telle circonstance de vous informer auprès d'un membre du service territorial des usages en vigueur au territoire d'Astrida.

L' Administrateur de Territoire, ff.,
J.KIRSCH.

A Monsieur DELVAULX, A.
Administrateur Terr. Assistant
à KIBINGO .-